



Déclaration impôts -revenus fonciers

Par **joluzo**, le **13/05/2010** à **20:37**

Bonjour

Je touche des loyers depuis novembre 2008 .

en 2008 j'ai déclaré ces revenus via l'imprimé 2044 (1500 €). (pas en micro foncier)

or, J'apprends aujourd'hui que j'aurais pu les déclarer en revenus "micro fonciers". (je n'ai pas été conseillée)

En 2009, mes revenus bruts fonciers sont inférieurs à 15000 € . Puis-je les déclarer en revenus micro fonciers ?